Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 044-214400913-20260930-2026_55-DE

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE MARSAC-SUR-DON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Géraldine PINSON LERAY, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 23 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 17
REPRESENTÉS : 1
EXCUSÉS : 1
ABSENTS : 0
VOTANTS : 18

PRÉSENTS : Mme PINSON LERAY Géraldine, Maire, M. AMOSSÉ David, M. CROCHARD Daniel, M. DEFEBVRE Alexandre, M. GAIGEARD Dominique, Mme HATON Christèle, M. LUCAS David, Mme MARTIN Claudia, Mme MATHELIER MONNIER Rozane, Mme PERRIGAUD Véronique, M. POUPARD Dominique, Mme SALMON Karen, Mme TEMPLÉ Noémie, Mme TESSIER Brigitte, M. TISSOT Yves

REPRÉSENTÉS : Mme ROMÉ Lise *(pouvoir à Mme CLAVIER Hélène)*

EXCUSÉS : M. PROVOST Dominique,

ABSENTS :

ARRIVEE EN COURS DE SEANCE : Mme Hélène CLAVIER et M. Baptiste GRATON rejoignent la séance à vingt heures quatre minutes. Ils prennent part aux débats et aux votes à compter du deuxième point de l'ordre du jour intitulé « Lutte contre les ragondins : revalorisation de l'indemnité de piégeage à compter du 1er novembre 2026 ».

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Dominique POUPARD

2026_55 – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'Eau – Atlantic'Eau – Année 2025

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable doit être présenté au Conseil municipal.

Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles ce service est géré.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités 2025 et la note de synthèse, adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

.../...

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 044-214400913-20260930-2026_55-DE

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2025.

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 1er octobre 2026
Le Maire,
Géraldine PINSON LERAY

Le Secrétaire de séance,
Dominique POUPARD

MAIRIE de MARSAC-sur-DON 44170 (L.A.)

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le - 1 OCT. 2026
- la transmission au contrôle de légalité le - 1 OCT. 2026